

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité Social et Economique du 29 avril 2021

<u>NOM</u>	<u>PRESENT(E)</u>	<u>EXCUSE (E)</u>
Estelle BOUTON (Présidente)	X	
Laure JANOLIN (RRH - Invitée)	X	
Xavier FAUTRE (Responsable exploitation - Invité)	X	
Christelle BAUDOUIIN (Titulaire)	X	
Thierry PERRON (Titulaire)	X	
Christian KERVADEC (Titulaire)	X	
Annick LEY (Titulaire)	X	
Mohamed LAHAB (Titulaire)	X	
Bernard MONTEIRO (Titulaire)	X	
Aurélie HUDELOT (Titulaire)	X	
Hervé ENRIETTO (Titulaire)	X	
Elena BADAI RENARD (Suppléant)		X
Jean-Marc GUMBEL (Suppléant)		X
Cristina BATISTA (Suppléant)		X
Germain CANDE (Suppléant)		X
David BALLIN (Suppléant)		X
Abderahman HAMIDI (Représentant Syndical)		X

Début de séance : 9h30

Informations direction :

1. Point activité commerciale

Appels d'offre :

- **Scolaires Montbard** : Gain de l'appel d'offre pour une durée de 7 ans avec des véhicules gasoil.
- **Lignes régulières Lot 1 (105, 106, 107, 108, 109)** : Il s'agit d'une Délégation de Services Public. L'offre a été remise le 08.01.2021. Commission d'attribution le 07.05.2021.
- **UT 70** : Il s'agit d'un Marché Public. La procédure a été déclarée infructueuse pour la seconde fois. Nouvelle offre à remettre pour le 10.05.2021.
- **Scolaire Mirebeau et Remilly (Lots 14 et 53)** : Offre déposée le 09.04.2021.
- **TAD Liber'net** : Attente du lancement de la nouvelle procédure.
- **Navettes SNCF Villers les Pots / Neuilly** : Contrat se termine cette année. Attente appel d'offre.

Tourisme / occasionnel : Pas d'évolution majeure. Quelques demandes de devis pour des séjours en septembre et quelques demandes d'écoles.

2. Point sur les effectifs

CDD en cours

NOM	PRENOM	TYPE Contrat	POSTE
KLEINE	Yann	CDD Contrat Apprentissage	Carrossier
COLSON	Simon	CDD Contrat Apprentissage	Contrôle de gestion
DROURI	Younès	CDD Remplacement	Conducteur

Embauche mars 2021 :

Nom	Prénom	Emploi
PERRON	VALENTIN	Conducteur

Départ mars 2021 :

Nom	Prénom	Emploi	Motif
NGUYEN	Duc Vu	Mécanicien	Mutation Groupe
POUILLE	Anne Marie	Conducteur	Départ à la retraite

Recrutement en cours :

- Conducteur : CDI Temps Complet au départ d'Avallon.
- Mécanicien : CDI Temps Complet

3. Information sur l'intéressement

La direction informe les représentants du montant de l'intéressement à distribuer au titre de 2020 qui s'élève à 74 891€. Elle précise que comme chaque année, une note explicative détaillée sera adressée à tous les salariés.

4. Information sur le déploiement de T@lent

La direction présente un outil, appelé T@lent, qui s'inscrit dans une démarche de transformation digitale et s'adresse à l'ensemble des salariés du groupe Keolis.

En tant que collaborateur, chaque salarié pourra :

- Accéder à T@lent **via PC ou mobile**
- Consulter ses **informations professionnelles** et mettre à jour son **Mini CV**
- Accéder à la **Bourse à l'emploi Groupe (Keolis)** et à **Viséo (Bourse à l'emploi SNCF)**
- Accéder au **catalogue de formation** et au **E-learning**
- Emettre ses **souhaits de mobilité géographiques** et **missions temporaires**
- Consulter son **historique d'entretiens et de formation**

A compter du second semestre, l'ensemble des entretiens professionnels (formation) ainsi que les entretiens de performance des agents de maîtrise seront réalisés sur la plateforme T@lent. Des guides seront remis à chaque salarié afin de les aider dans l'utilisation de l'outil.

5. Information / consultation des membres du Comité Social et Economique sur le projet de prolongation d'un dispositif d'activité partielle dans le cadre des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de Coronavirus.

Activité partielle liée à la baisse d'activité :

L'épidémie de coronavirus a toujours un impact réel sur l'activité et le chiffre d'affaires de notre entreprise. En effet, l'activité de l'entreprise est composée d'activité de transport occasionnel et de tourisme qui sont à l'arrêt actuellement.

Notre effectif de conducteurs actuel tient compte de ces activités. Toutes nos commandes client sur ce créneau ont à ce jour été annulées. Nous avons également des activités régulières (transport des enfants à la piscine chaque semaine...), qui n'ont pas repris. Et les clients concernés ont annulé ces prestations pour une durée indéterminée.

Nous ne pourrions donc pas fournir la même quantité de travail qu'auparavant à l'ensemble de ces collaborateurs. Des heures d'activité partielle subsisteront donc pour le personnel de conduite.

A l'identique, une partie de notre personnel sédentaire, face à cette baisse d'activité, n'est pas occupée totalement. Des heures d'activité partielle subsistent pour ces personnes, et notamment pour le personnel commercial chargé de répondre aux demandes de devis transport (les demandes étant presque réduites à néant comparativement à l'année dernière). Par ailleurs, maintien du rythme alterné Activité Partielle/Travail pour Myriam, dû à l'absence de réemploi, et pour Claudine, dû à la diminution des recettes. Elles alternent pour la partie réservation TAD.

Activité partielle liée à la situation personnelle des salariés :

L'activité partielle est réactivée en avril 2021 pour les collaborateurs dont l'école, crèche ou collège est fermé sur présentation d'un justificatif ET dont les deux parents ne peuvent pas télétravailler. Il en est de même pour les collaborateurs dont l'enfant est déclaré cas-contact par l'Assurance Maladie.

Projet de prolongation de l'activité partielle :

A ce titre, tel qu'expliqué ci-dessus, l'entreprise est contrainte d'envisager encore la prolongation d'heures d'activité partielle pour ses salariés, en vue d'assurer sa pérennité.

La prolongation de l'activité partielle est envisagée à ce jour du 01/04/2021 au 30/06/2021.

Il est procédé à la consultation des membres présents qui votent favorables à l'unanimité.

Point supplémentaire :

P1 : Information sur le système de billettique Mobigo.

La direction indique que le système de billettique sur les lignes Mobigo va être changé. Le prestataire retenu est la société AEP Ticketing Solutions.

Un calendrier de déploiement a été présenté.

- Concernant les lignes Mobigo de Côte d'or, les véhicules seront équipés cet été, sauf les lignes du lot 1, actuellement en appel d'offres. Il est prévu que le système actuel (TP 5700) soit neutralisé pendant les 2 mois d'été et que seuls des titres papiers soient vendus sur la période. Une communication auprès des clients sera faite par la région en amont. Le nouveau système permettra de généraliser le paiement par carte bleue, le système M-Ticket (QR Code) sera également maintenu avec une touche comptage et il n'y aura plus de BSC pour les tickets Unité.
- Concernant les lignes Mobigo de Haute Saône, le déploiement est prévu pour Janvier 2022.

Enfin, la direction envisage de prolonger l'expérimentation de paiement par carte bleue jusqu'à fin Août.

P2 : Rendu de monnaie

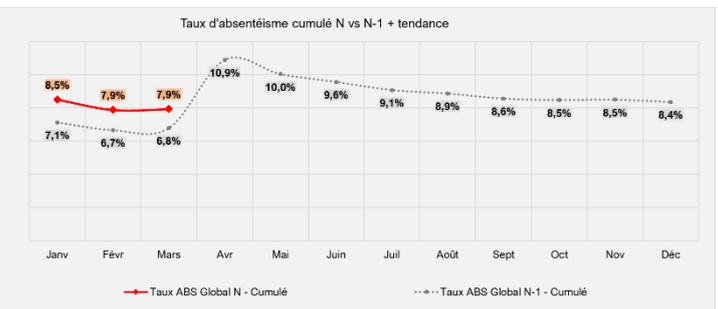
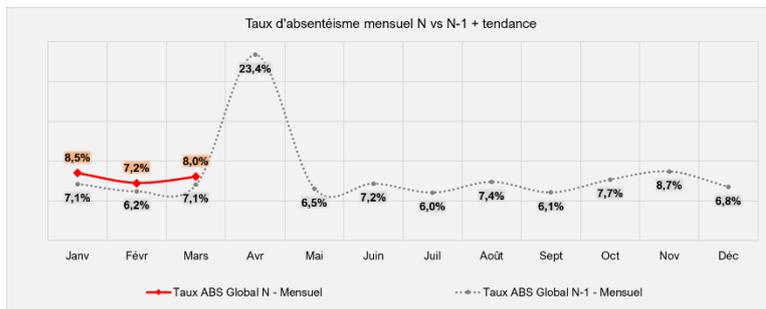
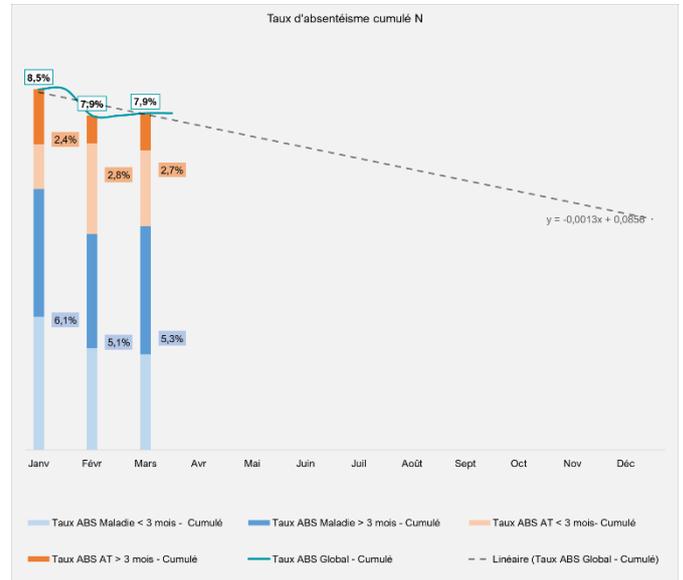
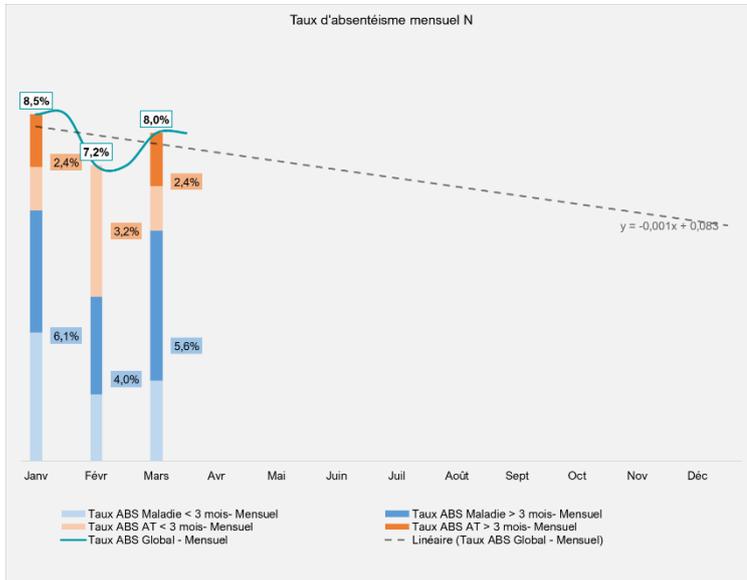
La direction indique qu'à compter du 3 mai 2021, le rendu de monnaie devra être repris en accord avec la région.

P3 : Facture Contentieux Patouillet

La direction indique qu'elle a décidé de prendre en charge les frais de 5 000 € liés au contentieux avec l'entreprise Patouillet. A ce titre, elle fera un virement exceptionnel au CSE pour le règlement de la facture d'honoraires.

P4 : Point sur l'absentéisme

La direction présente les taux d'absentéisme mensuel et cumulé. Elle précise que les chiffres intégrant les arrêts en lien avec le COVID, les résultats sont dégradés par rapport à l'année précédente. En dehors des cas contacts ou des cas positifs COVID, la Direction signale qu'elle ressent les effets des gestes barrières car il y a eu peu d'absences inopinées liés aux infections hivernales.



Questions des membres du CSE :

6. Serait-il possible de faire un rappel auprès des conducteurs que lorsqu'une défaillance technique est détectée sur un véhicule et perturbe le bon déroulement d'un service, de bien faire remonter l'information auprès de la maintenance (ex : le 3311 n'a plus d'affichage « arrêt demandé ») ??

La direction prend en compte la demande et fera un rappel sur les devoirs et obligations des conducteurs. À la suite de l'instauration de temps annexes Divia, une note de service sur les tâches à réaliser durant les prises et fin de services sera rédigée et diffusée auprès des conducteurs. Par ailleurs, pour les anomalies liées aux véhicules, l'outil signalement reste la porte d'entrée car il permet à la maintenance de centraliser les demandes.

7. Serait-il possible d'avoir les décomptes d'heures des chauffeurs sur le dernier semestre ?

La direction présente les éléments aux représentants du personnel. Il en ressort que sur 113 conducteurs à temps complet, une soixantaine ont eu des heures supplémentaires ou des heures normales payées, par défaut, les autres conducteurs ont un temps de travail conforme à leur contrat ou en insuffisance par rapport à leur contrat. De plus, le niveau d'activité Mobigo ayant été quasiment maintenu sur ce semestre, les conducteurs Mobigo ont donc bénéficié des heures normales/supplémentaires, coupures et amplitudes habituelles. Le 2^{ème} semestre d'annualisation intègre des périodes de prises de congés moins importantes que le 1^{er} semestre ce qui a pu générer quelques heures supplémentaires chez les conducteurs DIVIA.

8. Nous avons pu constater qu'un accord « FNTV » sur les barèmes des rémunérations conventionnelles a été signé entre les diverses organisations syndicales en date du 19 mars 2021. Est-ce que cet accord sera pris en compte dans notre grille interne actuelle ?

La direction indique que compte-tenu des éléments de rémunération actuellement en vigueur dans l'entreprise, seule la transformation de la prime de demi-dimanche en prime de dimanche sera applicable suite à la signature de l'accord FNTV. En effet, notre taux horaire étant supérieur au minimum conventionnel, la hausse du taux ne sera pas répercutée en interne. Elle confirme que ce point avait été abordé lors des NAO mais que cette demande avait été refusée.

9. Divia : pouvons-nous revoir le temps de rotation et la cohérence de la ligne 17 Ahuy, entre les horaires cassis et citron ?

La direction rappelle que la période Citron n'est valable que pour les mois d'été et une semaine en décembre entre Noël et le jour de l'an. La ligne B17 est exploitée par Keolis Bourgogne depuis septembre 2019, le recul sur les horaires Citron est donc faible puisque la seule période de référence demeure l'été 2020. Durant cette période, le retard pris par les conducteurs était notable. Ce point avait été remonté aux équipes de Keolis Dijon Mobilités et il était prévu de revoir les horaires pour l'été 2021.

Toutefois, il s'avère que la période Citron a dû être mise en place précipitamment suite aux annonces gouvernementales pour le mois d'avril. Cela a confirmé la nécessité de procéder à quelques ajustements.

Avec les remontées de données liées et les retours des conducteurs, un nouveau référentiel temps sera mis en place pour juillet.

La Direction présente aux élus les tableaux de ponctualité transmis par Keolis Dijon Mobilités. Des avances importantes sont visibles sur certaines lignes. Par ailleurs, un rapport avec la ponctualité par matricule agent est également transmis régulièrement et de grandes disparités sont visibles entre les conducteurs du grand roulement. La Direction demande donc aux conducteurs d'être vigilants sur ce point et de réguler si nécessaire à l'aide d'INEO.

10. Questions diverses

Q1 : Le changement des modalités de paiement des Kms VP va-t-il nous impacter fiscalement ?

La direction indique que les indemnités kilométriques n'ont aucun lien avec la déclaration fiscale. Le paiement des VP est traité comme une note de frais (hôtel, restaurant, visite médicale...). La procédure ne changera pas pour les conducteurs : validation des Kms par Xavier, création d'une note de frais par Claudine. Une note sera affichée prochainement.

Q2 : Comment est indemnisé un covoiturage en VP ?

La direction indique que le conducteur perçoit des indemnités kilométriques et que le passager reçoit l'équivalent en temps payé.

Q3 : Les véhicules Iveco au gaz et l'électrique sont systématiquement en panne. N'y a-t-il pas un autre fournisseur plus fiable ?

La direction indique que, pour ces capacités (19/22 places), Iveco a le monopole sur le marché. Concernant le véhicule électrique à l'arrêt et en panne depuis plusieurs mois, un pour-parler est actuellement en cours pour un éventuel changement de véhicule.

Q4 : Des salariés se sont plaints du retard de paiement des salaires du mois d'avril. Que s'est-il passé ?

La direction indique que, après vérification, l'envoi de la prépaie et la demande de virement des salaires ont bien été faits au 1^{er} du mois comme prévu. Ce sont les délais bancaires qui ont impacté le versement sur les comptes personnels des salariés.

Point HSCT :

11. Bilan annuel HSCT 2020

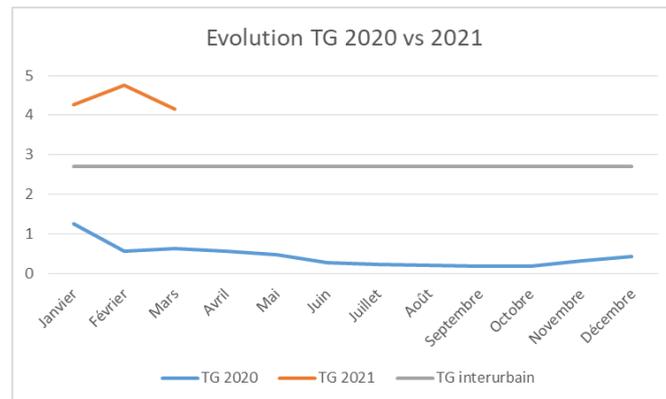
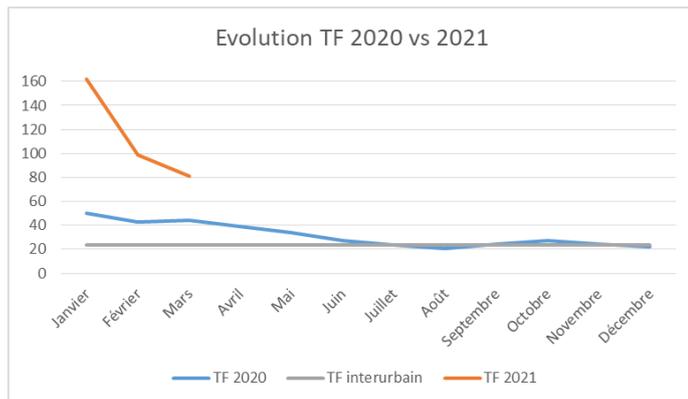
Jane PROKOP présente le Bilan HSCT 2020 ainsi que le programme d'actions SST de 2021.

12. Point accidentologie du travail

Accident du travail au 31/03/2021 :

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Jui	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
AVEC ARRÊT	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SANS ARRÊT	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Evolution des TF/TG au 31/03/2021 :



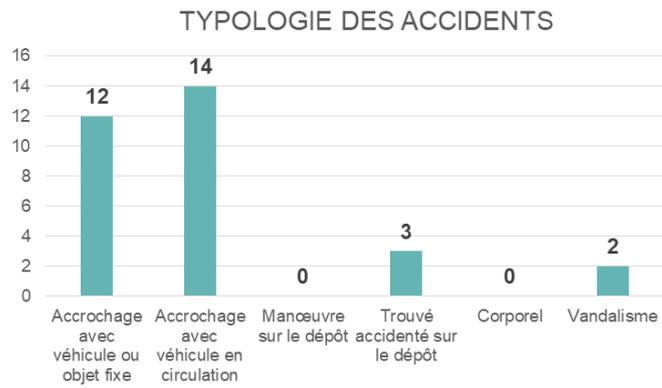
Les membres du CSE demandent des détails sur les accidents de travail de ce début d'année. Les circonstances de ceux-ci sont passées en revue par la Direction et Jane Prokop.

13. Point accidentologie d'exploitation

Accidents d'exploitation au 31/03/2021 :

	Année en cours Au 31/03/2021	Année N-1 Même période
Accidents Non Responsables	6	2
Accidents Responsables à 50 %	1	2
Accidents Responsables à 100 %	22	27
TOTAL ACCIDENTS	29	31
Nombre de kilomètres entre 2 accidents	40 952	37 541
Taux d'accident pour 100 000 km	2,4	2,7
Coût global (non définitif)	15 096,30	27 849,96
Coût des accidents par kilomètre	0,013	0,024

Typologie des accidents :



Fin de séance : 12h15

La présidente du CSE
Estelle BOUTON

Le secrétaire du CSE
Christian KERVADEC